

CONCOURS MSCC22 : MASSILIA SOLAR COOLING CONTEST 2022

– REGLEMENT 2022

Article 1 – Mentions obligatoires

Polytech Marseille, Le Présage et les Festins Photoniques, ci-après dénommé les organisateurs, organisent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement durable et responsabilité sociétale de Polytech Marseille, un concours intitulé «Massilia Solar Cooling Contest 2022 » qui se déroulera le 4 Juin 2022. La participation à ce jeu concours est gratuite. Les modalités du jeu concours sont exposées ci-après.

Article 2 – Objet

Ce jeu concours a pour objectif de mettre en avant les liens entre enjeux environnementaux et technologie autour du thème de la cuisine solaire. Ce jeu concours visera la création et la mise en œuvre de plats cuisinés en cuisson solaire.

Article 3 – Calendrier de l'évènement

- Ouverture des inscriptions : 16 Mai 2022 ;
- Clôture des inscriptions : 02 juin 2022 ;
- Date du concours : 04 Juin de 9h à 16h ;
 - 9h00 - 10h00 : Accueil des participants ;
 - 10h00 - 14h00 : Ouverture du concours ;
 - 12h30 - 14h30 : Dégustation par le jury ;
 - 14h30 - 15h00 : Délibération du jury ;
 - 15h00 : Remise des prix.

Selon les conditions météorologiques, les horaires du concours sont susceptibles d'être modifiées. Le concours pourra être reporté voire annulé sur décision de l'organisateur.

Article 4 – Éligibilité

Le concours est ouvert à tous et à toutes sous forme d'équipes préalablement constituées au moment de l'inscription, ou sous forme individuelle avec assignation d'équipe le jour du concours.

Les équipes participantes pourront être composées de 2 à 5 personnes.

Le nombre maximum d'équipes est fixé à 6.

Article 5 – Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à l'aide d'un formulaire en ligne sur le site dédié :

<https://polytech.univ-amu.fr/concours-cuisine-solaire-2022>

Pour toute question relative au concours, s'adresser à Thomas FASQUELLE, à l'adresse email thomas.fasquelle@univ-amu.fr

Article 6 – Modalité du concours ;

- Chaque équipe choisira lors de son inscription une catégorie de concours :
 - Catégorie 1 : panier végétal imposé, choix entre 1 poisson ou 1 viande ou un plat végétarien ;
 - Catégorie 2 : panier de fruits imposé et sélection d'ingrédients.
- Les aliments de la catégorie choisie seront identiques pour toutes les équipes et ils seront révélés et mis à disposition à l'ouverture du concours. Des épices seront mises à la disposition de tous et toutes, toutefois les participants peuvent apporter des épices particulières s'ils le souhaitent ;
- Chaque équipe se verra remettre 2 plats individuels de cuisson dans lesquels les créations devront être cuisinées. Quelques ustensiles de cuisines (couteau éplucheur, couteau, planche à découper, râpe...) seront fournis. Les participants peuvent apporter leur propre matériel. Des stands de préparations seront mis à disposition pour chaque équipe (2 tables ,1 four, 2 bacs d'eau, assiettes, couverts) ;
- Chaque équipe devra cuisiner et dresser le plat choisi pour 5 portions.

Article 7 – Organisation du jury et critères d'évaluations

Le concours se déroulera le 04 juin de 10h00 à 14h00. À partir de 12h30 les membres du jury passeront auprès de chaque équipe pour juger du plat confectionné. 3 critères seront pris en compte lors de l'évaluation : goût, visuel et originalité, optimisation des paniers.

Article 8 - Récompenses

Le jury décernera une récompense à 3 équipes :

- Premier prix catégorie 1 : Un bon d'achat d'une valeur de 50 € TTC chez SolarBrother
- Premier prix catégorie 2 : Un bon pour un repas pour 2 personnes au restaurant le Présage

Article 10 - Droit à l'image et droits d'auteurs, traitement des données personnelles

L'organisateur pourra reproduire sur ses supports de communication toute information contenue dans le dossier de candidature relative au projet pédagogique, ainsi que tout document fourni par l'équipe dans le cadre de leur participation à l'évènement. Il sera mis en place un système de conservation des données permettant un contrôle en cas de réclamation. La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participant(e)s lors de leur inscription au Concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement. En s'inscrivant au jeu-concours : « MSCC22 », la candidate ou le candidat autorise gracieusement l'organisateur à la représentation et à la reproduction à titre gracieux et non exclusif de tout ou partie des éléments constitutifs de la recette proposée, notamment des photos (crédits photo/Copyright à mentionner), ainsi que les informations relatives à la démarche et ceci sur tous supports de communication de l'Organisateur, des partenaires de l'évènement et de tous les médias susceptibles de traiter de l'évènement, quel qu'en soit le support. Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations les concernant. Les participant(e)s acceptent par avance que leurs noms et prénoms soient publiés sur les supports de communication de l'université sans pouvoir en exiger une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque.

Article 11– Acceptation du règlement

Toute participation au concours « MSCC22 » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 12 – Modification/annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer, de reporter ou de modifier ce jeu après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait. L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours pour tout motif lié à des problématiques de santé publique empêchant l'exécution totale ou partielle de la convention ou qui ne permettrait pas son exécution dans les conditions sanitaires requises.

Article 13 - Dispositions finales

En participant au concours, les personnes sont réputées acquiescer au règlement du concours.